

## Comment faire appel au PCPE?

1. Le PCPE est accessible sur notification de la CDAPH.
2. Le PCPE peut être sollicité directement pour des personnes en situation de handicap. Après évaluation de la situation, la demande devra faire l'objet d'une démarche auprès de la MDPH.

## Le territoire d'intervention

Le département des Pyrénées-Atlantiques

## Les partenaires fondateurs

Centre Ressources Régional Trisomie 21  
Le SSR du Nid Béarnais  
L'Adapei 64  
L'ARIMOC  
Le Centre Hospitalier des Pyrénées  
Le GAP Au Fil des Gaves  
Association l'Ensoleillade  
L'A.B.E.F.P.A. Beila Bidia  
L'EEAP La Rosée

## Pour nous situer



## PCPE

Association LesPEP64  
9, rue de l'Abbé Grégoire  
64140 Billère

Tél.: 05 59 83 83 04  
Portable : 06 46 32 02 77  
E.mail : [pcpe@pep64.org](mailto:pcpe@pep64.org)

Pôle de Compétences  
et de  
Prestations Externalisées

PCPE

9, rue de l'Abbé Grégoire  
64140 Billère

Avec une visée inclusive, le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) met en œuvre des interventions répondant aux besoins individuels de personnes en situation de handicap sans solution adaptée ou en risque de rupture de parcours.

Le PCPE met en place et coordonne des interventions délivrées par des professionnels libéraux ou salariés de structures sanitaires ou médico-sociales.

## Les objectifs du PCPE

Le maintien à domicile dans un objectif d'inclusion, par l'apport d'une réponse adaptée aux besoins de la personne :

- L'accompagnement à domicile dans l'attente d'une entrée dans un établissement ;
- L'anticipation et l'évitement des ruptures dans le parcours ;
- Le maintien d'une scolarisation effective ;
- Un accompagnement visant l'autonomie et la participation sociale ;
- L'accompagnement, le soutien et la guidance des familles.

## Qui contacter?

### PCPE

Tél. : 05 59 83 83 04

Portable : 06 46 32 02 77

E.Mail : pcpe@pep64.org

## Les prestations du PCPE

- **Des prestations directes auprès des usagers** délivrées par des professionnels, hors nomenclature des actes de l'assurance maladie ;
- **Des prestations auprès des familles et des aidants** : *Guidance parentale, comprendre les répercussions du handicap* ;
- **La coordination des interventions des différents prestataires.**

## Les prestations exclues

- **Le transport des usagers par des professionnels ;**
- **Prestations prises en charge par l'assurance maladie ;**
- **L'adaptation du domicile ;**
- **L'achat de matériel.**

## A qui s'adresse le PCPE ?

Les enfants, les adolescents et les adultes en situation de handicap (hors TSA) vivant à domicile ou au domicile de tiers, en structure ou en famille d'accueil, dans les situations pour lesquelles les services de droit commun sont insuffisants pour répondre aux besoins de la personne.

## Qui délivre les prestations ?

Les professionnels libéraux qui ont conventionné avec le PCPE, qui s'engagent à respecter les recommandations de bonnes pratiques produites par l'ANESM et la HAS.

D'autres professionnels des établissements médico-sociaux et sanitaires.